

Checklist pour votre congé maternité et vos indemnités

Cela peut sembler prématuré, mais une fois que vous avez annoncé votre grossesse, il est bon de commencer à préparer votre congé maternité et de connaître le montant de vos indemnités. Voici une checklist sur le congé maternité qui pourra vous aider.

- Annoncez la grande nouvelle à votre patron. Cela peut varier en fonction de votre lieu de résidence, mais vous devez normalement le prévenir au plus tard à la 25^e semaine.
- Vérifiez si vous devez prévenir une autre personne sur votre lieu de travail. Dans certaines entreprises, des responsables RH peuvent vous aider.
- Demandez une évaluation des risques sur votre lieu de travail, des éléments comme votre poste de travail et votre posture tout comme l'exposition à des produits chimiques.
- Renseignez-vous auprès de votre médecin traitant pour savoir quand obtenir un certificat de grossesse. Le calendrier et le processus peuvent varier d'un pays à l'autre et selon les professionnels de santé.
- Demandez au professionnel qui vous suit comment fonctionne le certificat de grossesse et à qui le présenter.
- Pensez à la durée du congé avant l'arrivée de bébé. Selon le pays où vous vivez, vous commencerez sans doute votre congé maternité avant la naissance de bébé.
- Pensez au temps qu'il vous faudra pour vous remettre après l'arrivée de bébé - il peut y avoir un

minimum de temps prévu, selon l'endroit où vous vivez et votre profession.

- Déterminez la durée de votre congé maternité selon l'indemnité journalière de maternité qui vous sera versée.
- Comparez le coût du mode de garde par rapport à votre salaire.
- Réfléchissez au meilleur moment pour arrêter le travail.
- Réfléchissez au meilleur moment pour reprendre le travail.
- Parlez-en à des collègues qui sont déjà parties en congé maternité pour obtenir leur avis.
- Renseignez-vous sur les éventuelles primes de retour au travail qui peuvent être offertes.
- Pensez au congé paternité et au congé partagé, si c'est possible là où vous vivez.
- Vérifiez votre droit à un congé partagé. S'il est limité, pourquoi le père ne déposerait-il pas bébé à la crèche pendant deux semaines pour que la mère puisse reprendre le travail en douceur ?
- Renseignez-vous pour savoir si vous pouvez retourner au travail une journée de temps en temps pendant votre congé maternité, si votre entreprise le propose.
- Maintenant que vous avez éliminé l'administratif, vous pouvez vous faire plaisir avec une activité amusante, choisir le prénom de bébé par exemple ! [Voir notre checklist avec des idées](#) [1].

URL source: <https://www.nestlebaby.ch/fr/prenatal/preparer-conge-maternite>

Liens

[1] <https://www.nestlebaby.ch/fr/node/361868>